

Comme aucun autre député ne demande la parole sur cette motion qui n'est pas désignée comme une initiative faisant l'objet d'un vote, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

M. Solomon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire un commentaire sur les derniers mots de la Présidente. Je ne conteste pas la présidence, je veux que ce soit clair, qu'on me comprenne bien. Je veux qu'il soit consigné au compte rendu que je me suis levé, à ma place, pour participer à ce débat avant que la période consacrée à cette question ne prenne fin. La Présidente était occupée à autre chose, et je voulais participer. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Permettez-moi de rappeler au député que, si le député de Kamloops s'est levé, c'est que le débat était terminé.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous suspendons la séance jusqu'à 18 h 30.

(La séance est suspendue à 18 h 24.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 28.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Madame la Présidente, il y a de cela quelques semaines, je questionnais le ministre du Commerce international à propos du conflit commercial entre les États-Unis et le Canada sur les produits contingentés tels la volaille, les oeufs et les produits laitiers. Le ministre du Commerce international n'a pu garantir aux producteurs agricoles que la position canadienne allait prévaloir sur celle des Américains. La position canadienne, selon laquelle les dispositions du GATT ont préséance sur celles de l'ALENA en matière de produits agricoles contingentés, est pourtant solide et sans faille.

Les Américains n'ayant pas contesté la grille tarifaire déposée par le Canada dans le cadre des accords de l'Uruguay Round, particulièrement dans le cas du yogourt et de la crème glacée, il leur serait maintenant très difficile de réclamer des concessions tarifaires de la part du Canada pour ces productions.

Cela dit, la restructuration rendue nécessaire pour le changement d'un système de quotas à celui d'un système de tarifs affectera plus particulièrement les producteurs laitiers, dont près de la moitié viennent du Québec.

Ajournement

En effet, les producteurs laitiers devront, pendant cette période, subir le désengagement de l'aide fédérale et ce, dans plusieurs domaines. Évidemment, ce désengagement de l'aide fédérale aura des répercussions importantes auprès de ceux-ci, car il affectera leur capacité concurrentielle internationale à court, moyen et long terme.

Tout d'abord à court terme, le gouvernement fédéral, en décidant de couper ses subventions aux producteurs de lait industriel de 30 p. 100 au cours des deux prochaines années, créera des pertes importantes de revenu pour ceux-ci.

À ce titre, la Fédération des producteurs de lait du Québec estime que ces coupures entraîneront des pertes de revenu de l'ordre de 15 p. 100 pour les producteurs de lait industriel. Cela se traduit par une perte de revenu de 3 775 \$ pour une ferme laitière de taille moyenne de 25 000 hectolitres de lait.

Ces pertes amèneront un manque à gagner de près de 34 millions de dollars pour l'industrie québécoise et elles se feront sentir lorsque viendra le temps, comme c'est le cas actuellement, de réinvestir dans des infrastructures modernes nécessaires pour affronter la concurrence américaine.

En passant, mentionnons que contrairement aux agriculteurs de l'Ouest, les producteurs laitiers ne pourront bénéficier de mesures compensatrices pour la diminution de leurs subventions fédérales, ce qui démontre, encore une fois, si tant est qu'il fallait le démontrer, la politique de deux poids deux mesures du gouvernement fédéral.

Mais encore, le désengagement du gouvernement fédéral envers l'industrie laitière aura également des répercussions à moyen et long terme, car plusieurs programmes dits verts selon le GATT seront abolis. Ces programmes touchent l'évaluation génétique, le contrôle laitier, l'amélioration des animaux laitiers et la recherche.

La diminution ou l'abolition du financement de ces différents programmes aura des répercussions très graves car elle remettra en question non seulement des programmes déjà en place, mais elle affectera également la capacité du Québec et du Canada de rester à l'avant-garde dans le champ de la production laitière dans le monde.

Ainsi, pendant que nous coupons dans ce qui nous permettrait de nous maintenir à la fine pointe du développement dans ce secteur névralgique de notre économie, les Américains, eux, envisagent d'investir plus de 600 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, dans les programmes agricoles dits verts selon les termes des accords de l'Uruguay Round.

Quelle est la logique du gouvernement fédéral quand il coupe dans les programmes de recherche et développement au niveau de la production laitière lorsque les études démontrent que pour chaque dollar investi dans l'amélioration génétique ou le contrôle laitier, par exemple, les contribuables québécois et canadiens récoltent des bénéfices de l'ordre de sept dollars?

Non, les producteurs laitiers s'opposent énergiquement à toute réduction du financement par le gouvernement des programmes dits verts parce qu'ils sont jugés prioritaires par l'industrie. Évidemment, il n'est pas question pour moi, ou pour le Bloc québécois, de cautionner de tels gestes de la part du gouvernement et c'est pourquoi j'appuie avec force les producteurs lai-